Si vous êtes témoin d'un événement voici les numéros d'urgence à connaître :

15	SAMU
18	SDIS (POMPIERS)
17	Gendarmerie

MAIRIE	
TEL	05 63 33 21 45
mail	mairie81176@gmail.com
M RAU	06 46 51 81 61
(maire)	09 74 77 66 34
Horaires	Mardi : 8 à 12h
d'ouverture	

Sites internet utiles:

Préfecture:

www.tarn.gouv.fr

Conseil général

www.tarn.fr

SDIS:

www.sdis81.fr

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donné par :

- Les cloches de l'église
- La municipalité, en porte à porte ou téléphone
- La distribution de consignes.../...

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre. Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance.
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

*

La Canicule

- il fait très chaud
- La température ne descend pas la nuit
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours Comment réagir ?
- Boire beaucoup d'eau (au moins 1.5 l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupes...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physique intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à **une entreprise privée de désinsectisation**, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès).

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

COMMUNE DE MONTELS

Document d'information communal sur les risques majeurs



Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Montels fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan de Sauvegarde Communal (PSC) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recencés. En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire, Ludovic RAU.

LES BONS RÉFLEXES FACES AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur: Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoven a été prévenu, il doit respecter les consignes générales suivantes :

AS	AVANT	PENDANT Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre)			APRES
DANS TOUT LES C	Prévoir: - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant des affaires de 1ère Nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - s'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	Ecouter la radio France info et radios locales	Ne pas aller chercher les enfants à l'école	Ne pas téléphoner (sauf en cas de nécessité vital)	- Ecouter la radio - Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - Se mettre à la disposition des secours



Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer sur préconisation des autorités de secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)



Risque industriel – Nuage toxique – Transport de matières dangereuses

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si propagation de nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation



Tempêtes – Vent violent

- Limiter les déplacements, dans la mesure du possible, rester chez
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations PENDANT:

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuations ou confinement
- S'éloigner dos au vent
- Respirer à travers un linge humide
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie



Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter les déplacements, rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombé au sol



Chutes de blocs - Glissement de terrain -

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre à l'abri dans un local non endommagé, fuir latéralement, s'éloigner du point d'effondrement
- Séisme :

Pendant: rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur

- Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts... Ne pas allumer de flamme (fuite de gaz éventuelle)

Après : Couper le gaz et 'électricité ; pas de flamme

- Evacuer s'éloigner des bâtiments, rejoindre un endroit dégagé
- Se conformer aux consignes données par les autorités